

# **AVENANT A LA**

## **CONVENTION D'OBJECTIFS 2015**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Sarah Balluet, adjointe au Maire agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2015, en vertu de l'arrêté de délégation du 13 mai 2014.

ci-après dénommée par les termes «**la Ville**»,

d'une part,

### **ET**

- L'association « Club Nautique et Athlétique de Rouen », dont le siège est situé 20 rue de l'Industrie, à Rouen, représentée par Monsieur Nicolas Petit, Président habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du

ci-après dénommée par les termes « l'**Association** »,

d'autre part

### **IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

Article 15 complété – Concours financier apporté par la Ville

En complément du concours financier déjà accordé par la Ville à l'**Association** au titre de l'année 2015, une aide sur projet est attribué par le Conseil Municipal du 5 octobre 2015 à l'**Association** pour l'échange et la pratique de l'aviron dans le cadre du jumelage Rouen, Norwich et Hanovre d'un montant de 500 euros.

Fait à Rouen,  
le 10/11/15 en cinq exemplaires

P. Le Maire de Rouen  
par délégation

P, le Président

Sarah Balluet  
Adjointe au Maire

Nicolas Petit